



REPUBLIQUE FRANCAISE

####

Liberté – Egalité – Fraternité

#####

POLICE MUNICIPALE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

#####

Tél : 0590 22 44 56

Fax : 0590 22 87 95

ARRETE DU MAIRE

N° 22/359 P.M

Réglementant la circulation et le stationnement des véhicules autour de la place Schœlcher à l'occasion de la cérémonie d'investiture du Maire, le samedi 10 septembre 2022

*Le Maire de la ville de Sainte-Anne ;  
Conseiller communautaire de la « Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant » ;  
Conseiller Départemental ;*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Vu** l'organisation de la cérémonie d'investiture du Maire à l'hôtel de ville le 10 septembre 2022 ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'assurer la sécurité de invités, usagers et du public en réglementant le stationnement sur une portion de la rue du 17 décembre et celle de la rue César GALAS ;

**Après** avis de la police municipale ;

**ARRETE**

**Article 1.** Le samedi 10 septembre 2022, le stationnement des véhicules sera formellement interdit devant l'esplanade de la mairie, devant l'église, à la rue du 17 décembre, portion de voie comprise entre le passage protégé et la rue César GALAS, ainsi que sur l'espace situé côté de la résidence Alamanda, ceci à partir de 08 heures jusqu'à la fin de la manifestation.

**Article 2.-** Des barrières de sécurité seront installées pour matérialiser cette disposition.

**Article 3.-** Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis et punis conformément à la loi.

**Article 4.-** Le Directeur Général des Services, le Chef de la police municipale et le Directeur du pôle technique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transcrite à ce destiné et notifiée partout où besoin sera, notamment au Commandant de la brigade de gendarmerie de Sainte-Anne.

Sainte-Anne, le 07 AOUT 2022

LE MAIRE, en fonction

La 1ère adjointe au maire  
Lydia FAYO COURIOL



Tout courrier doit être adressé à :

Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Place Schœlcher - 97180 - Tél : 05.90.85.48.68

E-mail : service.courrier@ville-sainteanne.fr